

RETRO-BOUC
Samedi 2 Septembre 2023
Cours Landrивon - Port de Bouc

Bulletin d'inscription

Raison sociale :

Nom - Prénom:

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tél. : Mail :

► **Objets ou produits exposés** (Joindre une ou plusieurs photos):

.....
.....

► **Frais d'inscription:**

- **4€** le mètre linéaire.

- Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'annulation moins de 7 jours avant la manifestation

► **Emplacement (Extérieur) :**

Dimension et montant :m x 4€ =€

► Besoins techniques à préciser (électricité) :

► Possession d'un barnum Non Oui, dimensions :

► **Pièces à fournir obligatoirement :**

- **Justificatif de l'activité professionnelle** (Extrait du KBis, carte d'artisan ou de commerçant ambulant...)

- **Justificatif d'assurance « responsabilité civile professionnelle »** pour la période des marchés nocturnes

Lire attentivement le règlement qui suit et faire précéder votre signature de la mention
« **Lu et approuvé** » (La signature de la fiche d'inscription implique l'acceptation de facto de ce règlement)

Signature

Bulletin d'inscription à renvoyer **avant le 21 juillet 2023** à l'adresse suivante :

OFFICE DE TOURISME

Rétro-Bouc

22 Bis Cours Landrивon - 13110 Port de Bouc

Tél : 04 42 06 27 28 - Fax : 04 42 45 04 49

Email : ot@portdebouc-tourisme.fr

RÈGLEMENT « RETRO-BOUC » PORT DE BOUC

► Exposants accueillis

- Commerçants, Artisans ; Producteurs ; Créateurs, Artistes, Associations

Thème : « Rétro à Port de Bouc »

- **Les créations et articles proposés doivent se rapprocher le plus possible du thème défini par les organisateurs.**

Si ce n'est pas le cas, les organisateurs pourront décider de ne pas accepter la candidature de l'exposant.

- **Le dossier d'inscription devra comporter le bulletin d'inscription signé, les pièces justificatives demandées, les photos des produits exposés ainsi que le règlement.**

Ces éléments sont obligatoires et nécessaires afin de valider votre participation

- Un comité de sélection étudiera **les dossiers de candidature**, en privilégiant la qualité, **l'originalité des produits et l'harmonie avec le thème. Les produits artisanaux seront prioritaires.**

- **Un courrier de confirmation sera adressé aux exposants retenus.**

► Frais de participation

- **4€ le mètre linéaire.**

- Les exposants doivent envoyer le bulletin d'inscription avant le 21 juillet 2023 accompagné du règlement (Les chèques doivent être libellés à l'ordre de l'Office de Tourisme).

- **Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'annulation moins de 7 jours avant la manifestation.**

- Si pour une raison quelconque **les organisateurs sont contraints d'annuler le marché**, les exposants ne peuvent exercer aucun recours.

► Emplacement

- Mise à disposition d'un emplacement de dimension libre (*A préciser sur le bulletin d'inscription*).

- Les emplacements seront **attribués par la commission de sélection.**

- Les organisateurs seront particulièrement attentifs à la décoration de l'espace mis à disposition des exposants.

► Horaires d'accueil :

- Accueil des exposants à partir de 7h30.

- Après l'installation des stands, aucun véhicule ne sera stationné sur le site (Parking à proximité).

- Accueil du public de 9 h à 18 h.

- Le démontage des stands ne s'effectuera seulement qu'à partir des heures indiquées au point précédent.

► Matériel :

- **Les exposants utiliseront leur propre matériel d'exposition** (Tables, chaises, grilles, éclairage, rallonge...), ainsi qu'une **décoration appropriée et de qualité.**

- **Les exposants devront prévoir leur éclairage individuel et les accessoires nécessaires aux branchements.** Des coffrets d'alimentation seront en place.

Toute installation électrique doit être conforme à la législation en vigueur le jour de l'exposition.

Toute infraction entraînera l'exclusion immédiate de l'exposant.

► Assurance :

Les exposants doivent être assurés pour tous les dommages pouvant être occasionnés par un tiers ou par eux-mêmes sur leur stand et renoncent à tout recours contre les organisateurs.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité quant aux vols, détériorations et autres dommages de quelque nature que ce soit.

**Il est demandé aux exposants de respecter la propreté des lieux.
Dans le respect des mesures sanitaires en vigueur.**